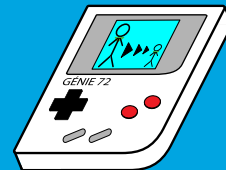




INTÉGRATIONS 72



Chères et chers membres de la 72e promotion,

Après des mois de préparation, c'est avec joie que votre association étudiante en génie, l'AGEG, vous invite à vivre quatre jours d'activités afin de faciliter votre intégration au sein de votre nouvelle grande famille. Les intégrations 72 se dérouleront du lundi 31 août au jeudi 3 septembre, soit votre première semaine d'université!

QU'EST-CE QUE C'EST?

Les intégrations seront une semaine incroyable où vous aurez la chance de découvrir la légendaire vie universitaire de Sherbrooke. Cette semaine vous permettra de vous familiariser avec le campus en participant à des activités qui vous feront vivre l'énergie unique de la Faculté de génie.

Cette année, les intégrations se dérouleront sous le thème « Retour en enfance ». Préparez-vous à replonger dans vos souvenirs, à revisiter les classiques qui ont marqué votre enfance et à commencer cette nouvelle étape de votre vie dans une ambiance aussi nostalgique que mémorable.

Durant la semaine, vous ferez partie d'une équipe de fou composée de nouvelles personnes comme vous. Vous serez aussi prises et pris en charge par des chefs, des personnes étudiantes actuellement en génie. Vos chefs seront là pour vous accompagner dans la découverte de la faculté, en plus de rendre votre semaine inoubliable.

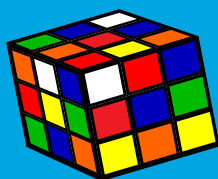
Abonnez-vous à notre page [Instagram](#) pour découvrir à quoi ressemblent les intégrations!

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS PARTICIPER?

Vivre les intégrations sera un moment unique et marquant dans votre parcours étudiant en génie. Ce sera le moment parfait pour tisser des amitiés avec les membres de votre promotion. En plus, vos chefs pourront vous transmettre des conseils et des astuces pour bien vous préparer et vous guider dans votre nouveau mode de vie.

Bref, les intégrations seront un moment inoubliable, avec une ambiance qu'on ne vit qu'une seule fois. Vous ne voudrez pas manquer ça!

Finalement, soyez assurées et assurés que votre intégrité et votre dignité seront respectées en tout temps! Si vous n'avez pas envie de participer à une activité ou de consommer de l'alcool, en aucun cas vous n'y serez obligées ou obligés. De plus, il y aura des équipes sans alcool auxquelles vous pourrez vous joindre si l'alcool n'est pas de votre goût. Après tout, on veut que tout le monde ait du plaisir!

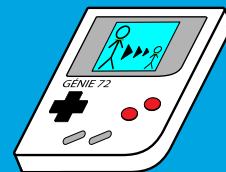


Des questions? Écris-nous!
integ72@ageg.ca





INTÉGRATIONS 72



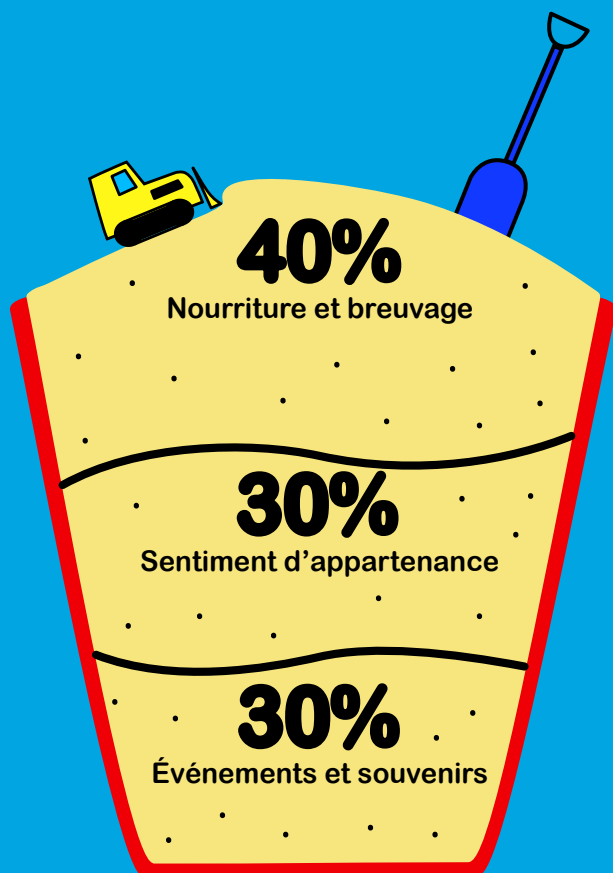
COMMENT VOUS INSCRIRE EN 3 ÉTAPES?

1. Remplissez le formulaire sur le [site web](#).
2. Consultez vos courriels @USherbrooke.ca chaque semaine. Vous recevrez beaucoup d'informations de la part de l'Université et de l'équipe des intégrations, dont le lien de la page Facebook ainsi que le nom de votre équipe.
3. Préparez-vous! Suivez les instructions sur le [site web](#).

Nous vous attendons impatiemment (que vous souhaitez participer ou non) devant la Faculté de génie pour votre première journée à l'école des grands.
À bientôt!

Le comité organisateur des intégrations 72

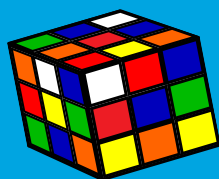
POURQUOI PAYER 72\$?



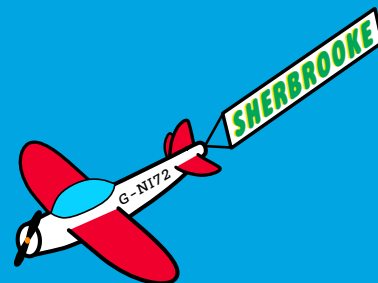
On réserve 40% du budget pour que tu sois bien nourri et abreuvé pendant la semaine. On te réserve des surprises que tu ne devrais pas regretter!

On réserve 30% du budget pour que tu te sentes chez toi! Tu recevras un bandana afin de t'introduire dans la famille de génie. Ça fait partie des traditions!

On réserve 30% du budget pour que tu n'oublies jamais l'ambiance des intégrations. On t'organise plusieurs événements pour que tu puisses créer de nombreux souvenirs.

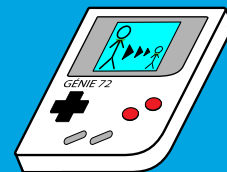


Inscris-toi dès maintenant!
<https://integ.ageg.ca>





INTÉGRATIONS 72



Code de conduite

Directives générales et valeurs des intégrations

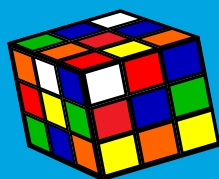
Ce code de conduite n'est pas un document légal, mais plutôt une déclaration d'intention concernant le genre d'espace que nous souhaitons créer en génie. L'association générale des étudiants en génie (AGEG) s'attend à ce que toute personne participante aux intégrations reconnaisse et adhère à ce code de conduite présenté. Ce document fait état des actions non acceptables de la part des personnes participantes. De plus, ce document présente les moyens mis en place afin de rapporter les comportements inacceptables dont vous êtes victimes ou témoins. L'AGEG s'attend à ce que chaque participant coopère afin d'assurer un environnement sécuritaire et inclusif, ce qui inclut de respecter les consignes écrites et verbales.

Respect des autres

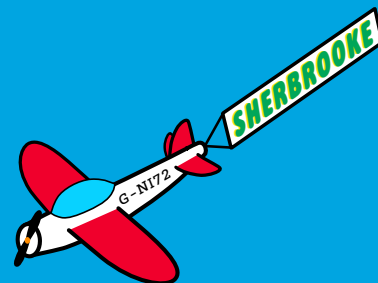
L'AGEG s'attend à ce que chaque personne participante se comporte avec respect les uns envers les autres en tout temps. Si la personne participante désire consommer de l'alcool, il est attendu qu'elle consomme de manière responsable et qu'elle juge adéquatement ses limites personnelles. Il est important de comprendre qu'en cas de manquement, ces comportements pourraient occasionner des séquelles physiques et psychologiques chez la personne affectée. Voici quelques exemples de comportements inacceptables :

- Se comporter de manière intimidante, harcelante, discriminatoire ou humiliante envers n'importe quelle personne participante
- Ne pas respecter les limites (allergie, fatigue, etc.) d'autrui.
- La participation à des jeux, l'attention, les remarques, les gestes, ou les contacts physiques de nature sexuelle ou violente
- Publier des informations sensibles, personnelles ou privées sans le consentement explicite de la personne en question ;
- Usurper l'identité d'une autre personne, d'un groupe ou d'une organisation.

Les intégrateurs sont soumis à la même politique que les personnes participantes. Entre autres, il est interdit aux intégrateurs de commettre de gestes de nature sexuelle durant les intégrations, notamment en raison de leurs positions d'autorité invalidant leurs consentements.

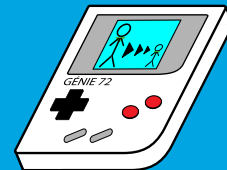


Des questions? Écris-nous!
integ72@ageg.ca





INTÉGRATIONS 72



Respect de l'environnement et de la collectivité

L'AGEG s'attend à ce que les personnes participantes respectent l'environnement, les lieux, le matériel utilisés dans le cadre des intégrations ainsi que l'ensemble des membres de la collectivité, ce qui inclut de ne pas enfreindre les lois en vigueur. Voici quelques exemples de comportements inacceptables :

- Causer des dommages matériels, briser ou voler quelconque objet appartenant à autrui.
- Nuire au travail des chauffeurs d'autobus et de taxi.
- S'introduire sur des propriétés privées ou faire du bruit tard le soir.
- Utiliser des aliments ou condiments lors des jeux ou des activités.
- Laisser les lieux d'activités sales et en mauvais état.

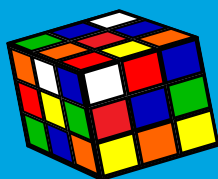
Les intégrateurs sont soumis à la même politique que les personnes participantes.

Conséquences

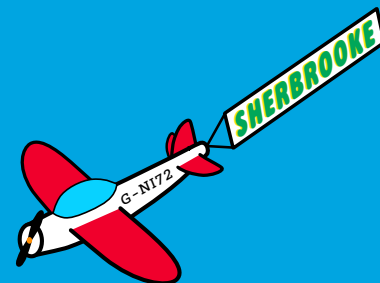
Si une personne participante est reconnue de s'être comportée de manière inacceptable, l'AGEG prendra toutes mesures estimées appropriées pouvant aller jusqu'à la révocation du droit de participer à toutes activités futures. Selon l'envergure de la situation, l'AGEG se réserve le droit d'informer une personne en autorité à l'Université de Sherbrooke, ce qui pourrait permettre à une plainte officielle d'être déposée au responsable des dossiers disciplinaires facultaires ou universitaires, conformément au règlement des études.

À titre d'exemple non exhaustif:

1. Un avertissement verbal pourrait être donné lorsqu'un participant tient des propos jugés inappropriés.
2. Une perte immédiate de l'accès à l'ensemble des activités d'intégrations (coupure du bracelet) pourrait survenir lorsqu'un participant est physiquement violent avec les autres, lui-même ou le matériel.
3. Une plainte officielle pourrait être déposée si une personne participe à des activités de nature sexuelle avec une nouvelle personne étudiante.

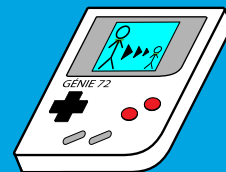


Des questions? Écris-nous!
integ72@ageg.ca





INTÉGRATIONS 72



Dénoncer un comportement inacceptable

Plusieurs ressources sont mises à votre disposition afin de signaler tout comportement inacceptable porté envers vous, autrui ou pour toute autre préoccupation. Nous encourageons l'utilisation rapide de ces ressources lorsqu'une situation problématique survient afin que le comité puisse remédier rapidement au problème et de mettre en place des mesures afin d'éviter que cela se reproduise.

Ces informations sont aussi disponibles et le resteront tout au long de la durée des activités dans l'onglet [nous contacter](#).

En cas de danger immédiat

- Sur le campus de l'Université, contactez la sécurité au 819 821-7699
- À l'extérieur du campus de l'Université, composez le 911

En cas de harcèlement ou VACS

- Contactez les organisateurs (chefs, GOUV, bénévole, CO) qui ont reçu des formations pour vous accompagner ou contacter l'équipe conseil en matière de respect des personnes : 1 800 267-8337, poste 67410, respect@usherbrooke.ca.
- En tout temps (24/7), vous pouvez contacter la ligne téléphonique d'écoute, d'information et de référence (infoaide violence sexuelle) : 1 888 933-9007
- N'hésitez pas à consulter les autres [ressources à l'UdeS](#).

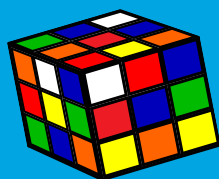
En cas d'incident (manque de respect, non-respect du code de conduite)

- Remplissez un [signalement anonyme](#) pour informer le comité organisateur des intégrations de l'AGEG.

Pour toutes autres situations non urgentes

- Écrivez-nous au integ72@ageg.ca

Engagez-vous à respecter le code de conduite lors de votre inscription!



Des questions? Écris-nous!
integ72@ageg.ca

